GVB TOP
L'assurance élargie

L'assurance complémentaire GVB Top vous apporte une dose de sécurité supplémentaire et protège votre bâtiment de manière optimale, notamment contre les dégâts dus au vandalisme, aux insectes ou aux fouines.

Vos prestations d'assurance en bref :

- ✓ Pas de dépréciation due au vieillissement*
- ✓ Dommages dus au roussissement dans un bâtiment habité par son propriétaire
- ✓ Dégâts dus aux fouines, aux rongeurs, aux insectes et aux animaux sauvages
- ✓ Dommages dus à des actes de vandalisme
- ✓ Mesures de prévention immédiates suite à une inondation, une crue et la chute de pierres ou de neige
- ✓ Frais de déblaiement, de démolition, d'évacuation, de déplacement et de protection ainsi que frais de décontamination officiellement établis
- ✓ Y compris protection juridique pour consultation pour les particuliers propriétaires de leur logement

* Uniquement dans le canton de Berne

GVB Assurances privées SA
gvb-assurancesprivees.ch

GVB
Assurances privées

GVB Top
La meilleure des protections pour votre bâtiment

Ne laissez rien au hasard : une tempête peut endommager les stores de votre maison ou un incendie en démolir le toit. Dans un tel cas, l'assurance de base obligatoire couvre certes les dommages, mais moyennant d'importantes déductions en raison de l'âge des parties du bâtiment endommagées. Avec GVB Top, vous évitez ces dépréciations dues au vieillissement (dans le canton de Berne).

Vandalisme

Le vandalisme est une contrariété coûteuse pour les propriétaires. L'assurance complémentaire GVB Top assure à la valeur à neuf la réparation ou la reconstruction des parties endommagées du bâtiment.

Animaux sauvages

Une fouine s'est installée dans les combles et y commet ses méfaits. Il faut l'attraper et réparer les dégâts causés. GVB Top vous assure contre les dommages causés par des rongeurs ou autres animaux sauvages, de même que les insectes.

Prévention en cas de crue ou de chute de pierre

GVB Top couvre aussi de manière exhaustive les mesures préventives d'urgence en cas d'inondation, de crue ou si des pierres menacent de tomber.

Imperturbable avec GVB Top

GVB Top vous assure contre tous ces dommages au bâtiment et bien d'autres.

Plus d'informations sur
gvb-privatversicherungen.ch/top

GVB Top
Assurance élargie

Couvertures	Prestations assurées
Prestations à la valeur totale	
Assurance à la valeur à neuf, sans déduction pour vétusté, suite à un incendie/aux éléments naturels	Remise en état du bâtiment à sa valeur à neuf (Uniquement dans le canton de Berne)
Prestations avec sous-limites	
Frais de déblaiement, de démolition, d'évacuation, de déplacement et de protection ainsi que frais de décontamination officiellement établis	10 % de la somme des dommages en complément des prestations de l'assurance contre les dommages dus aux éléments naturels et aux incendies
Assurance des travaux en cours gratuite en cas de dommages dus au feu/aux éléments naturels	10 % de la somme d'assurance, maximum CHF 50´000 par objet (Uniquement dans le canton de Berne)
Vandalisme	maximum CHF 10´000 par sinistre et par objet
Dégâts dus aux fouines, aux rongeurs, aux insectes et aux animaux sauvages	
Vol de parties fixes du bâtiment	
Mesures de prévention immédiates suite à une inondation, une crue et la chute de pierres ou de neige	
Dommages aux constructions avoisinantes, dommages causes par des fouines, des rongeurs ou des insectes, dommages provoques par des actes de vandalisme et vols de parties fixes de batiments (pour les couvertures d'assurance GVB Plus)	
Dommages dus au roussissement dans un bâtiment habité par son propriétaire	
Autres prestations	
Dédommagement de la franchise de l'assurance immobilière cantonale	Franchise ordinaire
Versement d'un intérêt sur la somme des dommages	Maximum 3 ans
Franchise	Pas de franchise
Protection juridique pour consultation pour les particuliers propriétaires de leur logement : GVB Lex light	Protection juridique pour consultation pour tout ce qui concerne votre immeuble, jusqu'à max. CHF 1´000

Les présentes informations ne sont qu'un bref descriptif et ne sont pas juridiquement contraignantes. Seules la police d'assurance, les informations à la clientèle, les conditions générales de l'assurance et les dispositions légales sont juridiquement contraignantes.

GVB Assurances privées SA
Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen, gvb-assurancesprivees.ch

GVB Assurances privées

GVB PVAG 641 f 11.2022 web